



Refus de prendre ma plainte

Par Nassima

Bonjour

Je suis parti au commissariat de police pour déposer deux plainte pour non paiement de pension alimentaires enfant et le devoir aidé à l'épouse, la police a refusé de prendre ma plainte en disant qu'il faut que je regarde avec mon avocat ! Alors j'ai déjà un jugement que doit je faire ?

Cordialement

Par Indigo

Bonjour Nassima,

Lorsque vous indiquez :

" la police a refusé de prendre ma plainte en disant qu'il faut que je regarde avec mon avocat ! Alors j'ai déjà un jugement que doit je faire ? "

Vous pouvez saisir le Procureur de la République.

Si vous optez pour cette solution, vous serez à nouveau entendue par le commissariat de police, à la demande du Parquet ; le commissariat risque de ne pas apprécier cette façon de faire, mais c'est comme ça et pas autrement (!)

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A part porter plainte vous avez plusieurs démarches possibles indiquées sur cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249[ur]

Notamment :

"Obtenir une saisie sur compte bancaire ou saisie-vente en faisant appel à un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire) et en présentant la décision de justice vous attribuant la pension alimentaire"

Par Isadore

Bonjour,

Cette pension et le devoir de secours ont-ils été fixés par un jugement ?

Par yapasdequoi

Je lis "Alors j'ai déjà un jugement".

Le jugement permet la saisie par un huissier ou l'intermédiation de la CAF sans autre formalité.

Par kang74

Bonjour

De quel jugement parlons nous , puisqu'il semblerait qu'il y a devoir de secours ?

Est ce qu'il est susceptible d'appel et a t-il été signifié ?

Quels éléments avez vous amené avec cette plainte (relevé de compte, mise en demeure, communication entre vous qui prouve qu'il ne VEUT pas payer) ?

En enfin , si vous êtes dans le cadre d'un divorce, qu'en pense, effectivement, votre avocat ?

N'y a t il pas intervention de la caf, pour l'enfant ?

Par Isadore

Ah oui, je n'avais pas vu. Merci